

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2024/07/08/2

portant sur

L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT VERSEE A L'ASSOCIATION NICE SHOPPING PAR LA CCINCA POUR L'ANNEE 2024

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 08 juillet 2024

PARTICIPANTS

Monsieur Jean-Marc BOUVET, Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE -Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Madame Melissa BENCHALAL - Chargé de mission tutelle consulaire, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA

Monsieur Matthieu BERILLE, Chef de pôle adjoint Economie, entreprises, emploi et compétences, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA

Madame Marie-Laure MALLEZ pour le Cabinet TRINTIGNAC et Monsieur Cyrille VERRIERE pour le Cabinet FCA, **Commissaires aux comptes**

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALFANDARI Bernard, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, LAYLY Eric, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MARIO Pierre, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, SALUSSOLIA Brigitte, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

36 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.



Mesdames et Messieurs ALBISER Yves, DALBERA Renaud, DEBAISIEUX Jean-Marie, DECROIX Jean-Pascal, GAROTTA Mathieu, IVALDI Dominique, MASSÉ Philippe, SANTONI Lisa, SERVANT Lionel, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BENMUSSA Thierry, BILLARD Philippe, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**

DEPORTS

Messieurs ARIN Nicolas et KOTLER Jacques, **Membres Elus titulaires**

EXCUSES

Monsieur Philippe LOOS - **Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Mesdames GASTAUD Fabienne – Vice-Président et BRUT Karine – Trésorier Adjoint, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs BERTELOOT Nathalie, CARLADOUS Laure, DUMAS Philippe, GRECH Stéphane, JASSET Marc, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, MANE Jean, MARTINON Martine, NOIRAY Florent, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, **Membres Élus Titulaires.**

Messieurs FLORENCE Patrick, GAUTIER Philippe, GIBEAUD Richard, LABAT André, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, **Membres Associés,**

Madame et Messieurs BALDET Christophe, LAPIERRE Nathalie, LEVI Jean-Pierre, MESSIKA Cyril, PUY Michel, WIDUCH Jean-François, **Conseillers Techniques**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Madame et Messieurs ALZINA Claude, DASSONVILLE Pascal, DUPHIL Thierry, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, REBUFFEL Claudine, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs ALEMANNI Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, CAPPELLAERE Nicolas, EBEL Jean-Marie, GOLDNADEL Franck, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LEMETAYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, RASPOR Marc, SABATIER Marion, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés,**

Mesdames et Messieurs BEHAR Claire, CAMY César, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LAURENTI Thomas, MANSI Théo, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, RAPIOR Blaise, **Conseillers Techniques**



CONTEXTE

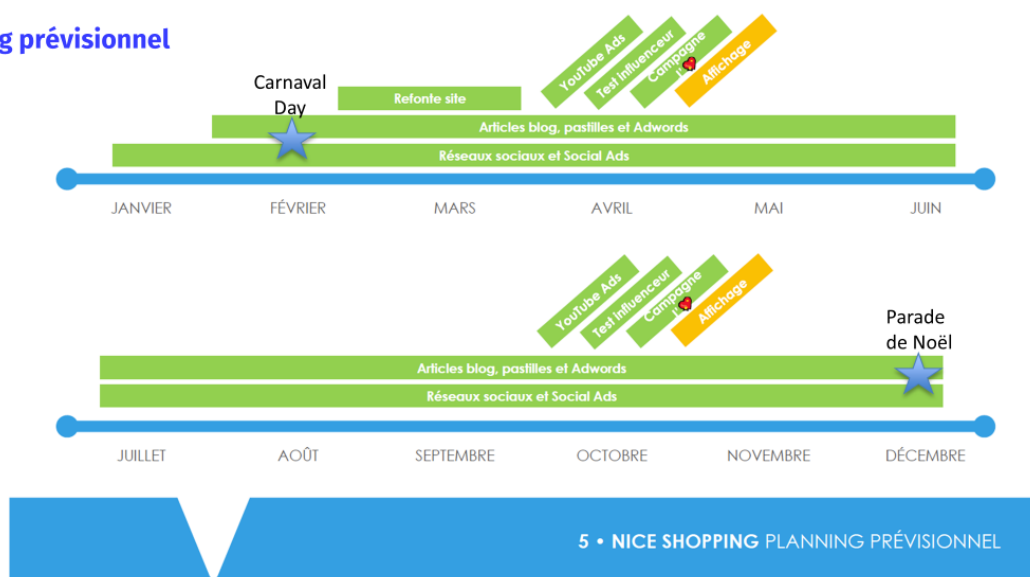
NICE SHOPPING est une association créée en 2017, qui rassemble les associations de commerçants de Nice, les acteurs institutionnels (CCI, CMAR, Ville de Nice, OT) et les grandes enseignes (Carrefour, Leclerc, Galeries Lafayette, Ikea, Leroy Merlin...) autour d'un objectif commun : promouvoir l'ensemble des commerces niçois auprès de la clientèle locale et touristique.

Nice Shopping fait la promotion des commerçants et artisans ayant un commerce physique à Nice. L'ensemble des quartiers niçois est concerné, sans distinction (centre-ville, périphérie, commerce de proximité et grandes enseignes).

Actions phares menées par Nice Shopping en 2024 :

- ❖ **Optimisation du site internet** : blog de bonnes adresses et mise en avant de multiples commerces (traduit en français & anglais) ;
- ❖ Campagne de communication : cibles locales et extra locales (Italie) lors de temps commerciaux forts ;
- ❖ Mise en lumière de commerçants niçois et **accompagnement personnalisé** pour les sensibiliser aux outils mis à leur disposition gratuitement ;
- ❖ **Grande Parade de Noël** – 3^e édition pour booster et dynamiser le commerce (plus de 40 000 spectateurs et 160 artistes).

Planning prévisionnel 2024



La CCI est sollicitée pour contribuer financièrement au déploiement des actions de l'Association Nice Shopping pour l'année 2024.

BUDGET 2024

L'Assemblée Générale de Nice Shopping a établi son budget de fonctionnement annuel à hauteur de **345 000 euros**.

La demande de subvention adressée à la CCINCA par formulaire en date du 06 mai 2024 est relative au versement d'une subvention de 30 000 euros pour l'année 2024. Par ailleurs, l'Association Nice Shopping a également transmis son appel à cotisation au titre de l'année 2024 d'un montant de 20 000€.



VUS

- ▶ Les articles R.712-7 et R.712-8 du Code de commerce ;
- ▶ La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- ▶ Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- ▶ Les articles 126, 138 et 142 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur et son Annexe 16 (Règlement d'attribution des subventions de la CCINCA aux associations) ;
- ▶ L'engagement de déport de Monsieur Jacques KOTLER ;
- ▶ L'avis favorable du Bureau en date du 10 juin 2024 ;
- ▶ L'avis favorable de la Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts en date du 17 juin 2024.

CONSIDERANT

- ✚ Le contexte ci-dessus exposé ;
- ✚ Que l'Association Nice Shopping participe à l'exercice par la CCINCA de sa mission d'appui au service du développement des entreprises ;
- ✚ Que le plan d'actions qui sera mis en œuvre par l'association Nice Shopping pour l'année 2024 participe à l'exercice par la CCINCA de sa mission d'appui au service du soutien et du développement des entreprises du territoire ;
- ✚ Que les crédits sont inscrits au budget de la Fondation ;
- ✚ Que les conditions et les modalités de l'engagement financier annuel de la CCINCA en faveur de l'Association Nice Shopping seront reprises dans une convention d'objectifs à signer avec l'Association ;
- ✚ Que la demande de subvention de l'Association fera l'objet d'une instruction par les services de la CCINCA conformément au Règlement d'attribution des subventions aux associations (Annexe 16 du Règlement intérieur) ;
- ✚ Que Monsieur Jacques KOTLER, Vice-Président, membre du Bureau et membre de l'Assemblée Générale de la CCINCA pour la mandature 2021-2026 et par ailleurs Membre du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de NICE SHOPPING en tant que représentant de la CCINCA, s'est valablement déporté de la présente décision et qu'il ne sera pas tenu compte de sa qualité de membre pour la détermination des règles de quorum applicables à la présente délibération ;
- ✚ Que Monsieur Nicolas ARIN, Membre élu de la CCINCA pour la mandature 2021-2026 et par ailleurs Membre du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de NICE SHOPPING en tant que représentant de la CCINCA, s'est valablement déporté de la présente décision et qu'il ne sera pas tenu compte de sa qualité de membre pour la détermination des règles de quorum applicables à la présente délibération ;
- ✚ Que le Bureau, lors de sa séance du 10 juin 2024, a rendu un avis favorable à l'octroi de cette subvention à l'Association Nice Shopping ;
- ✚ Que par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 142 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur, la Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts (CPCI) a été saisie afin d'examiner et donner son avis sur cette demande de subvention, au regard du potentiel conflit d'intérêts existant entre la CCINCA et plusieurs de ses membres élus ou membres associés et qu'elle a rendu un avis favorable lors de sa séance du 17 juin 2024 ;



- ↳ Que conformément aux dispositions de l'article 126 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur, les décisions d'octroi de subventions (...) font l'objet d'une délibération d'Assemblée Générale ;
- ↳ Que la délibération de l'Assemblée Générale sera soumise à l'approbation de l'Autorité de tutelle avant son exécution, en application des articles R712-7 et R712-8 du Code de commerce.

**LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

- **APPROUVENT** la **participation financière** de la CCI Nice Côte d'Azur à l'Association NICE SHOPPING pour un montant total de **30 000 €** pour l'exercice budgétaire 2024, pour l'aide au fonctionnement ;
- **APPROUVENT** le versement de la subvention conformément à l'article 1 du règlement intérieur de l'Association NICE SHOPPING pour l'année 2024 ;
- **APPROUVENT** les termes du **contrat d'objectifs** à intervenir avec l'Association NICE SHOPPING pour l'année 2024 et d'autoriser le Président ou toute personne dûment habilitée à le représenter, à signer ledit contrat au nom et pour le compte de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- **DONNENT** tous pouvoirs au Président pour accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Étant précisé que la délibération de l'Assemblée Générale sera soumise à l'approbation de l'Autorité de tutelle, en application des articles R712-7 et R712-8 du Code de commerce.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 62 **Nombre de départs 2**
Nombre de participants au vote : 36 (*quorum : 32, atteint*)
Nombre de votes exprimés : 32

Abstention : 4 Contre : 0 Pour : 32

Nice, le 08 juillet 2024

La secrétaire

Anne LECHACZYNSKI

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO